

Louison Lepaux-Crochet
Cheffe de projet développement sol

Amaury de La Chevrelière
Propriétaire et exploitant agricole

Projet de centrale agrivoltaïque

Commune d'Alloinay (79)

16/07/2026

Présentation Comité Projet – Loi APER



INTRODUCTION – Comité de projet

Suivant les dispositions prévues au décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie, MEXENS organise le comité de projet.

Les sujets abordés dans ce comité :

« Art. R. 211-10.-Le porteur de projet présente au comité de projet :

1. *Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;*
2. *En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :*
 - a. *Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;*
 - b. *Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;*
 - c. *Les options de raccordement envisagées »*

Les informations dans le dossier sont les informations dont dispose le porteur de projet à date.

Si des informations venaient à évoluer entre l'envoi de ce dossier et la tenue du comité, le porteur de projet en informera les participants.

Le bilan de la réunion sera rendu public. Un exemplaire imprimé sera mis à disposition en mairie et disponible électroniquement par mail à toute personne qui en ferait la demande. Il sera également envoyé aux invités du comité.

SOMMAIRE

01. Mexens, acteur avéré de la transition énergétique

02. Le projet agrivoltaïque d'Alloinay



Agir localement, impacter globalement

Mexens déploie son savoir-faire en France, mais aussi en Inde, aux Pays-Bas, en Espagne et au-delà.

Notre force ? Adapter notre excellence technique aux réalités locales.

Le groupe produit l'équivalent de la consommation électrique locale de plus d' 1 400 000 personnes*

* Source AIEA / ADEME

326M€

Chiffre d'affaires en 2025

800MWc

Puissance photovoltaïque en exploitation

53GWh

Production de biométhane

118MW

Puissance éolienne en exploitation

380

Collaborateurs

Acteur incontournable de la transition énergétique



+ 380 collaborateurs

- ✓ 43 collaborateurs en 2017
- ✓ Le nombre de collaborateurs a **quadruplé en 5 ans**



**Une présence
à l'international**



JLTM ENERGY INDIA



**TECHNIQUE SOLAIRE
ANTILLES**



PAYS-BAS



ESPAGNE



**240 M€ de Chiffre
d'Affaires en 2024**

- ✓ **Groupe bénéficiaire** depuis sa création
- ✓ CA en croissance chaque année



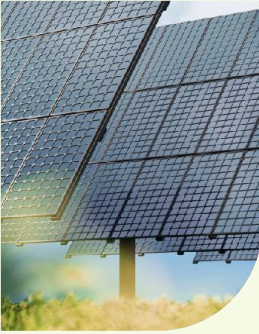
Nos partenaires

Des levées de fonds pour le
financement des projets :

- **133 millions d'euros** en 2021
- **170 millions d'euros** en 2022
- **114 millions d'euros** en 2023
- **224 millions d'euros** en 2024



100% énergies renouvelables



DEVELOPPEMENT

FINANCEMENT

EXPLOITATION
ET MAINTENANCE

ETUDES
ET CONCEPTION

CONSTRUCTION

DÉMANTÈLEMENT

TECHNIQUE
SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

mexens | Plus que
de l'énergie

Avec une présence sur toute la chaîne de valeur de ses
projets, Mexens est un **opérateur multi-énergies intégré** !

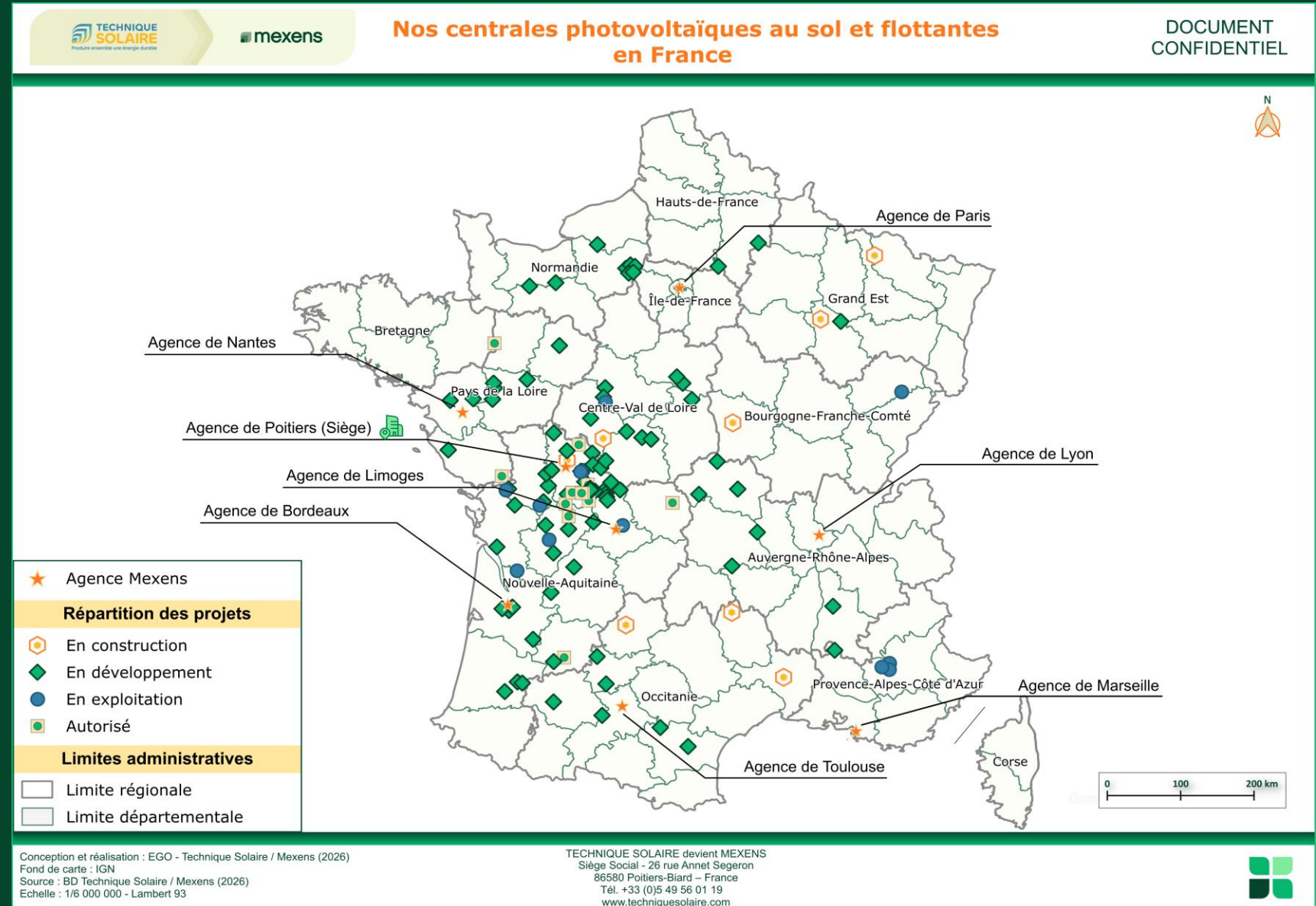
Focus sur les projets sol et flottants

12 projets au sol en exploitation
66 MWc

8 projets au sol en construction
95 MWc

13 projets au sol autorisés
182 MWc

137 projets sol & flottants en développement
1 794 MWc



Quelques exemples de projets agrivoltaïques



4,5
MWc



4,1
MWc



3,1
MWc



SOMMAIRE

01. Mexens, acteur avéré de la transition énergétique

02. Le projet agrivoltaïque d'Alloinay



Le projet de M. de La Chevrelière

Philosophie et motivations du projet

Dominique de La Chevrelière

Utilisation des terres actuelle
SAU : 215 ha

Céréales



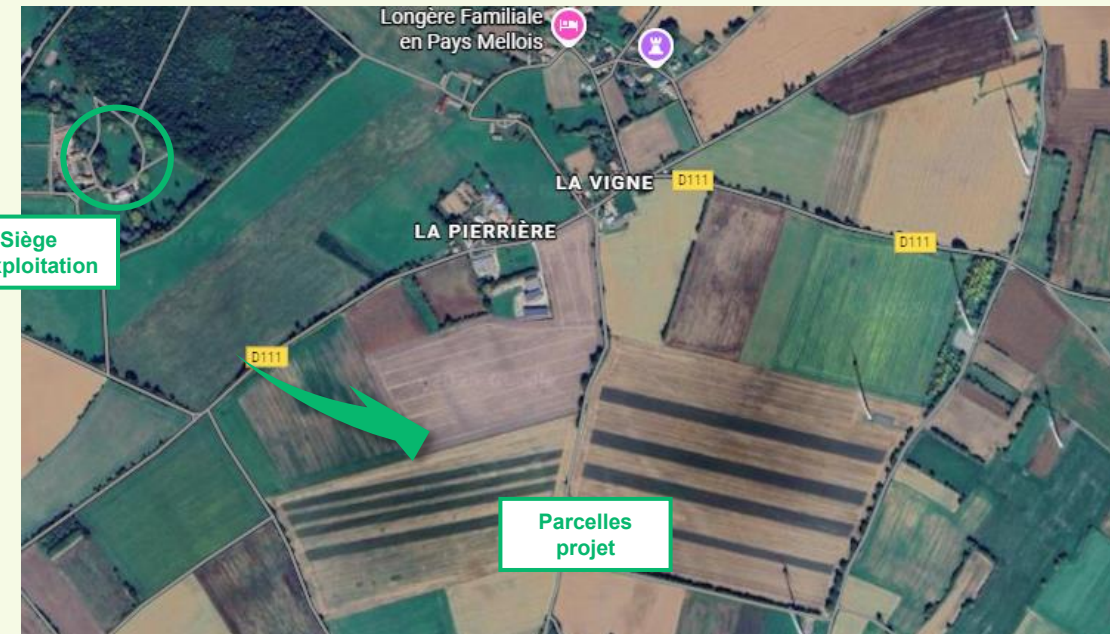
Amaury de La Chevrelière

Exploitation en devenir

Pâturage ovin
au niveau du
parc
agrivoltaïque

Pâturage ovin

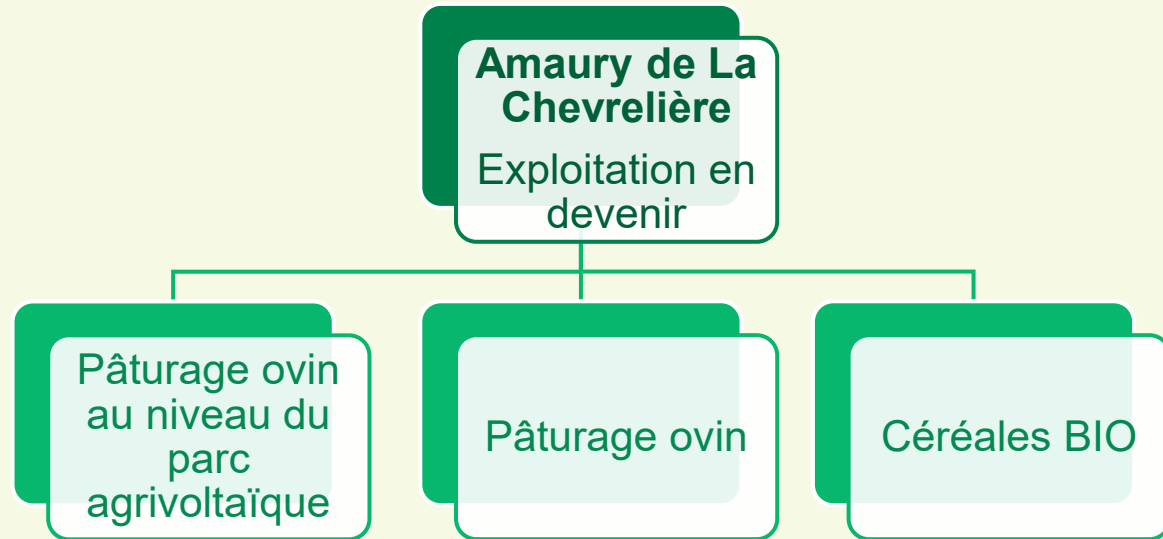
Céréales BIO



- **Reprise de l'exploitation par le fils Amaury de La Chevrelière** : installation d'un atelier ovin
- **Objectifs et bénéfices** :
- Sécurisation et pérennisation de l'exploitation par la diversification de la production agricole
- Une meilleure gestion, production et valorisation des engrais
- Synergie des activités agricoles

Le projet de M. de La Chevrelière

Philosophie et motivations du projet



- **Accompagnement autour du projet agricole d'Amaury de La Chevrelière :**
- Début 2026 démarrage Etude préalable agricole -> Accompagnement par **PC Consult**
- Réunions techniques avec la **Chambre d'Agriculture** :
 - Premier cadrage technique - Décembre 2025
 - Réunion sur l'exploitation – Mars 2026
- Note technico-économique mise en place par **CERFRANCE**, expertise comptable suivant l'exploitation depuis des années

Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

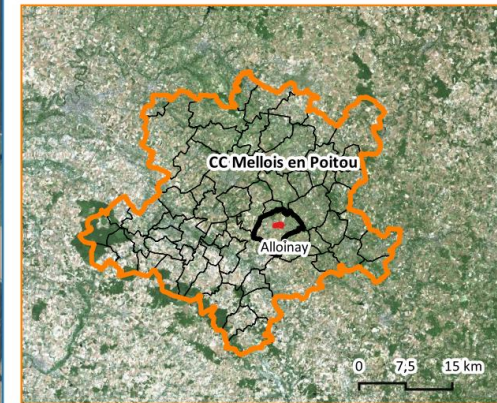
Localisation

- Commune d'Alloinay
- Communauté de communes de Mellois-en-Poitou
- Département des Deux-Sèvres
- Zone d'étude : 53 ha



Plan de Localisation

Alloinay - 79110



Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Zone d'étude

Limite administrative

 Limite de commune

 CC Mellois en Poitou



Surface totale : 53,40 ha



Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Premiers résultats de l'étude d'impact - Faune

Etude d'impact :

- ENVOL ENVIRONNEMENT
- Lancée en mai 2025
- Fin des inventaires écologiques en juillet 2026

AVIFAUNE

- Gorgebleue à miroir – nidification certaine
- Alouette des champs – nidification probable
- Caille des blés – nidification probable
- Busards Saint-Martin pressenti -> Etude complémentaire de Mars à **Juillet 2026**

Mesures envisagées

- Agrandissement de l'inter-rang pour préserver les habitats
- Passage de 7,2 m à 9 m dans certaines zones



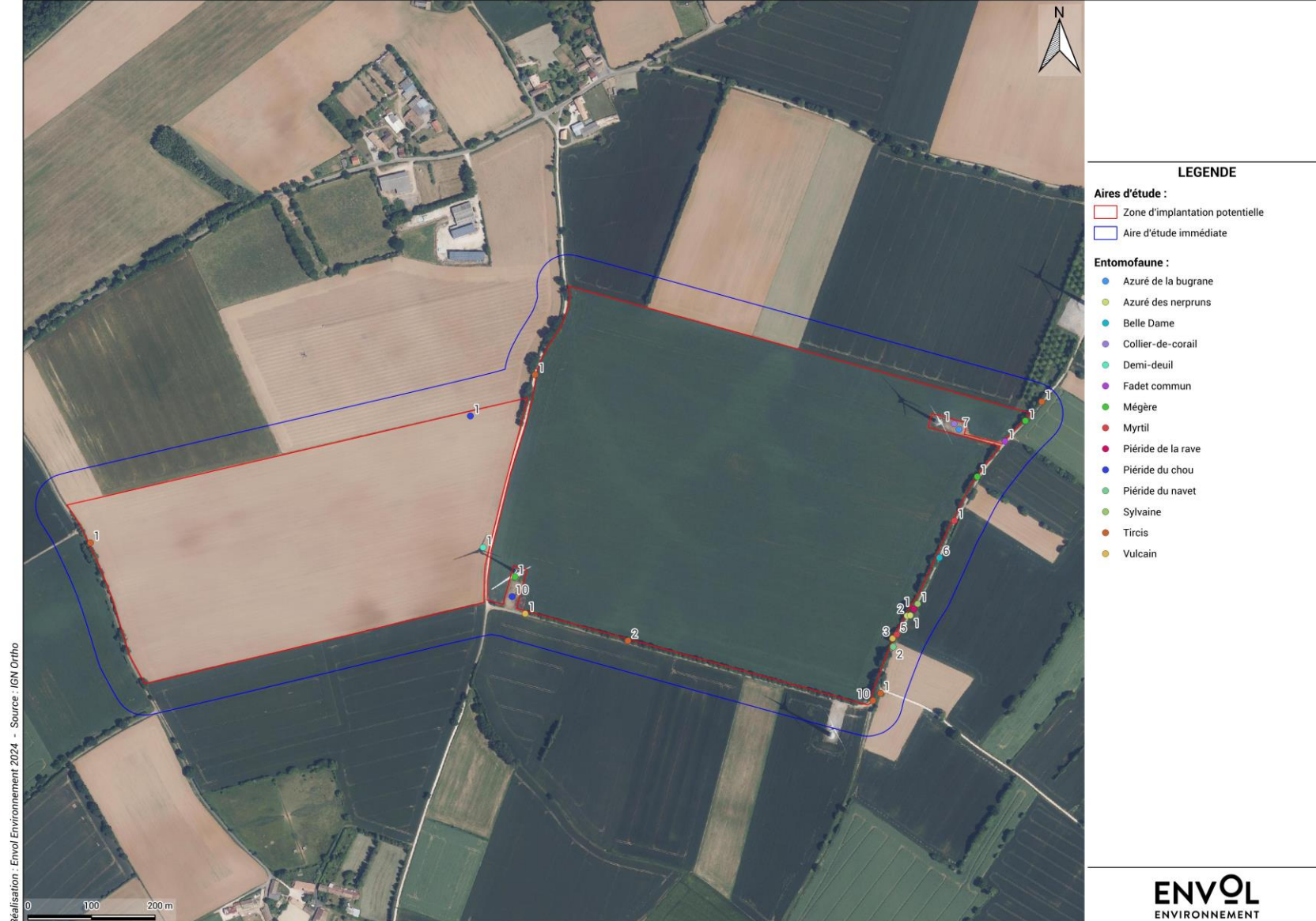
Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Premiers résultats de l'étude d'impact - Faune

Autres groupes faunistiques

- **Mammifères** : aucune espèce patrimoniale recensée
- **Reptiles & amphibiens** : aucun individu observé
- **Entomofaune** : espèces communes, localisées en périphérie du site, sans enjeu particulier

Aucun enjeu identifié à ce stade



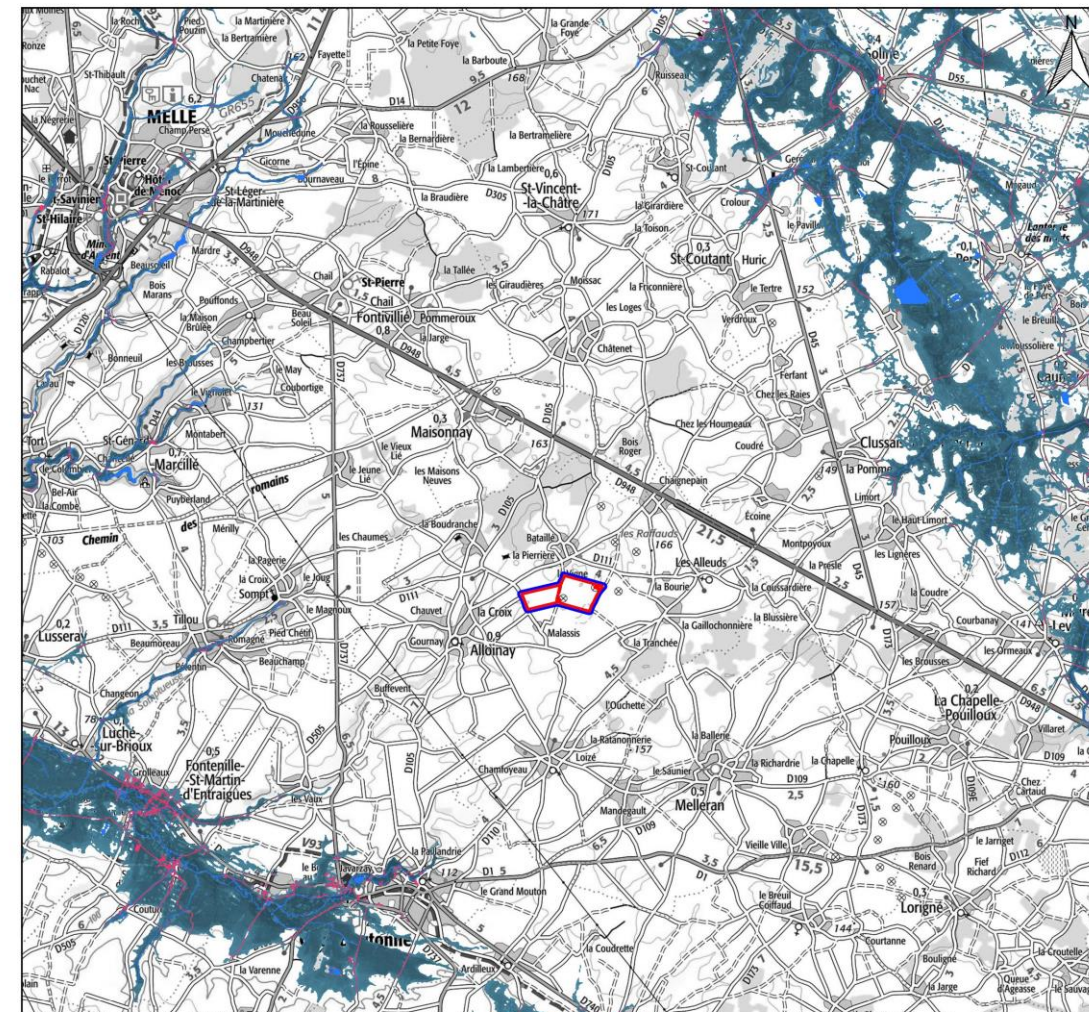
Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Premiers résultats de l'étude d'impact - Faune

Milieux humides et flore

- Diagnostic pédologique ZH réalisé en novembre 2025
- Inventaires flore entre mai et septembre
- Aucune zone humide n'est présente sur le site, sur les critères floristiques et pédologiques

Aucun enjeu identifié

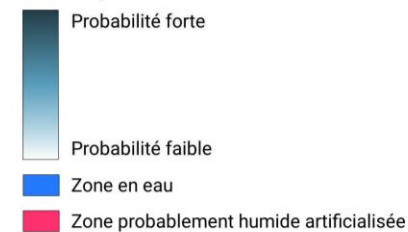


LEGENDE

Aires d'étude :

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate

Milieux potentiellement humides :



Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

La technologie du projet

Caractéristiques du projet potentiel

Technologie du projet :

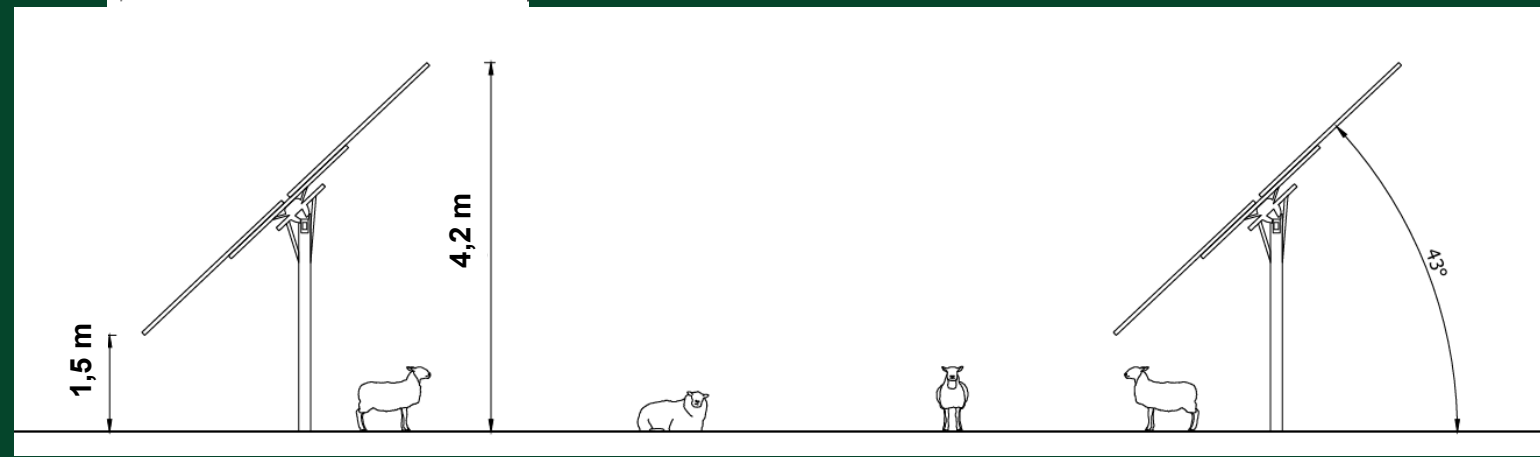
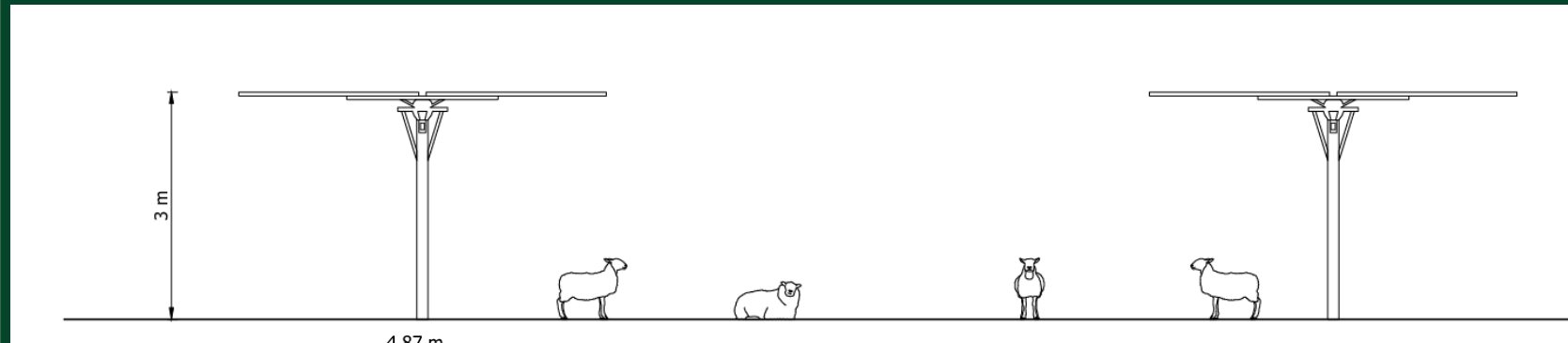
- Structures trackers : suit la course du soleil
- Inter-rang : 9 m et distance poteau à poteau : 13,7m
- Hauteur de table : 4,2 m // Bas de table : 1,5 m
- Inclinaison variable ! Angle entre 20° et 45°
- Taux de couverture (GCR) : max de 40%

Recommandations :

- **Ne pas dépasser 30% de la SAU globale**
- Viser 1,4 UGB/ha
- Avoir des bâtiments adaptés à l'activité
- La FNO préconise une hauteur minimale des panneaux à 1,50m



Partenariat avec la FNO pour les nouveaux projets agrivoltaïques



PLAN D'IMPLANTATION

Version en finalisation

Légende :

Fond de plan extrait de cadastre.gouv



Zone clôturée créée

Longueur totale : 2 297.46m

Surface clôturée : 298 257.08m²



Piste légère
(largeur 5m - rayon 11m)



Piste lourde
(largeur 5m rayon - 11m)



Portail d'entrée et d'accès aux pistes
lourdes (largeur 5 à 7 m)



PTR / PDL (2.5m x 9m)



PTR (2.5m x 5m)



Réserve incendie d'une capacité de 60m³
avec aire d'aspiration (8m x 4m)



Végétation haie à créer



Zone d'évitement éoliennes
(80m de recule)



Canalisation électrique éoliennes



Stockage BESS



Bâtiment - Bergerie
Dimensions : 58,8m x 24,5m

Type modules	Puissance u module	Puissance totale centrale	Espace Pieux à Pieux	Espace Inter-table	Taux de couverture	Surface panneaux
2V trackers	670 Wc	17,8 MWc	13,7 m	9 m	33,8 %	7,4 ha

Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Raccordement

Hypothèses de raccordement

Poste Source MELLE

- Situé à 13 km par la route
- Capacité disponible 22,2 MWc

Poste Source BRIOUX-SUR-BOUTONNE

- Situé à 17,3 km par la route
- Capacité disponible 89,9 MWc

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :



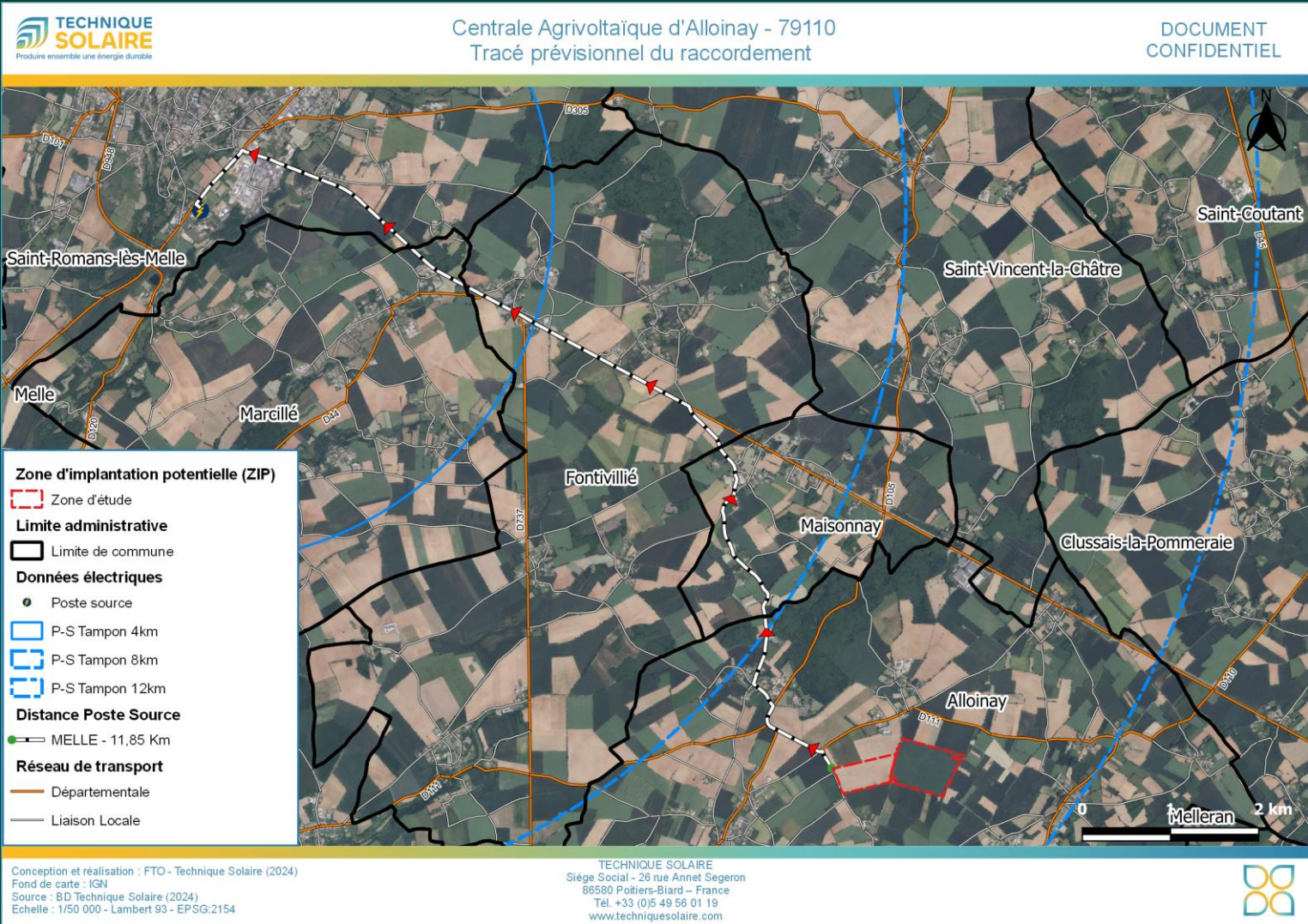
Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

Puissance cumulée des transformateurs existants	36.0 MW
Nombre de transformateurs existants	1.0
Tension aval	21.0
Tension amont	90.0
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source	0.0 MW

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

Puissance en file d'attente	0.8 MW
Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	2.4 MW
Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	22.2 MW

mis à jour le 09/04/2025



Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Enjeux patrimoniaux et paysagers

Contexte paysager du projet :

- Agricole, topographie plane, petits hameaux
- Témoignant de la volonté du territoire en matière d'EnR
- Pourtour des parcelles : bocages, haies à conserver et renforcer

Volet Paysager de l'étude d'impact :

- Phase terrain en Avril 2026
- Etude co-visibilités
- Photomontages du projet
- Aménagements paysagers



Vue depuis la D111, au Nord-Ouest

Vue depuis la D111, lieu-dit LA VIGNE

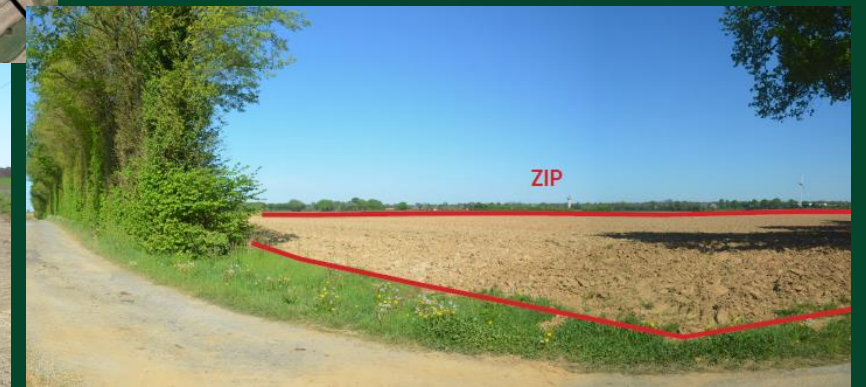
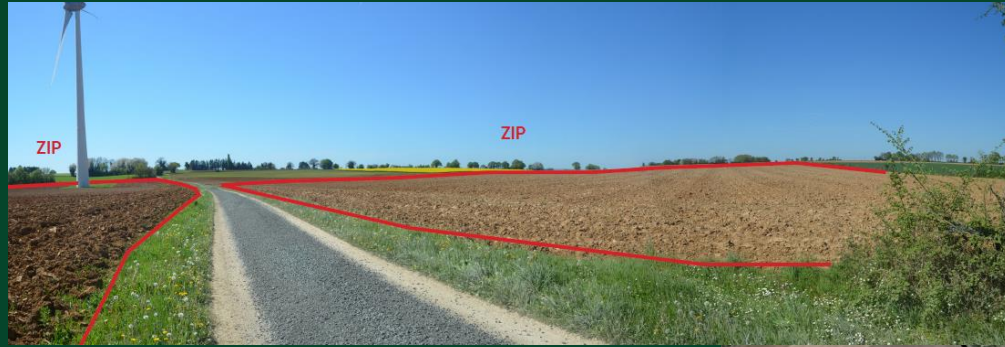


Vue depuis la D111, lieu-dit MALASSIS



Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Enjeux patrimoniaux et paysagers



Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Compatibilité avec les documents d'urbanisme

PLUI de Mellois en Poitou

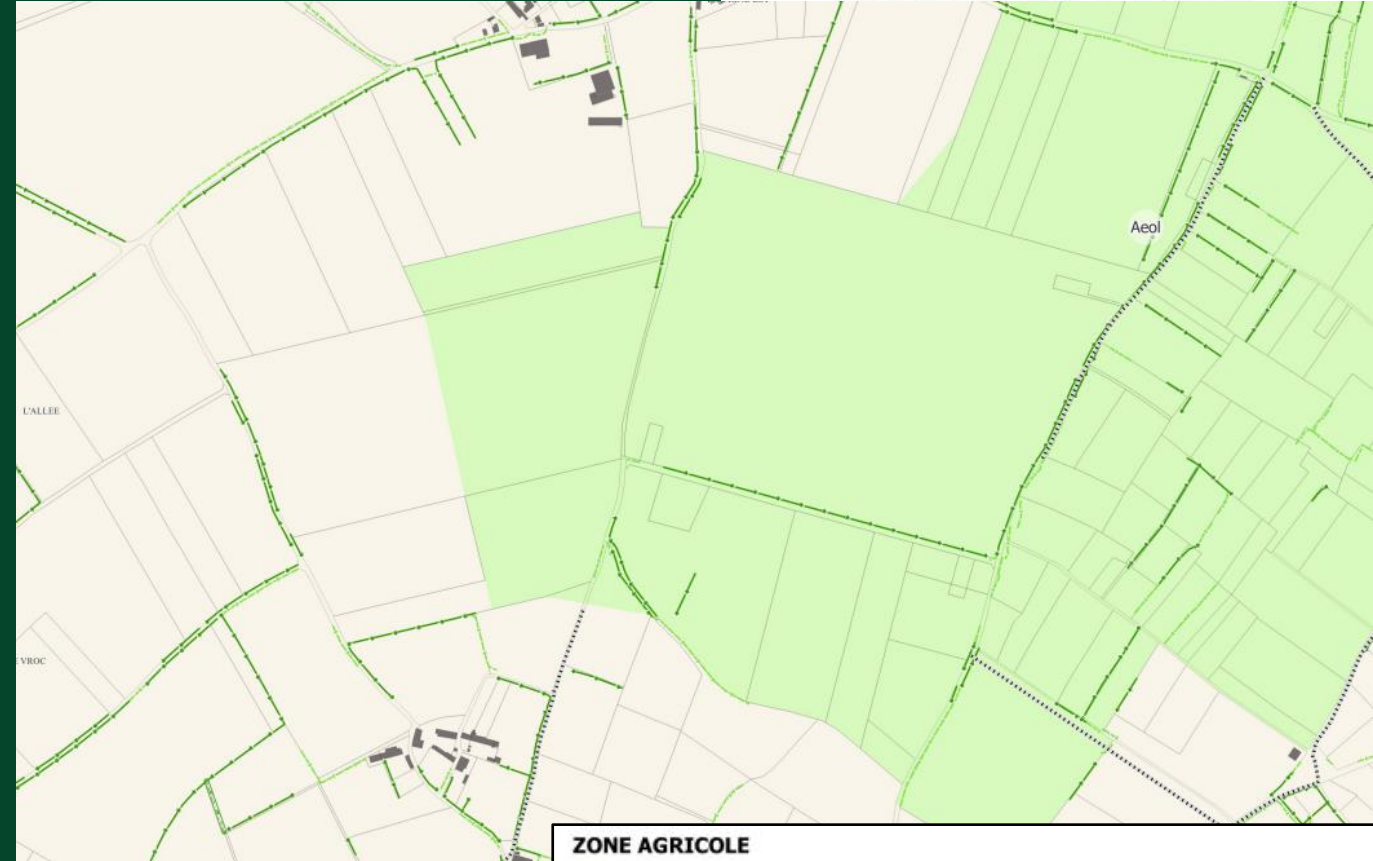
- Approuvé depuis le 5 mars 2026

Règlement graphique

Zonages A et Aeol (80% de la surface)

- **Aeol autorise** : équipement d'intérêt collectif
- **A** : explicite certaines conditions sur l'agrivoltaïsme

Dispositions de la loi APER qui prévoient que « sont considérées comme nécessaires à l'exploitation agricole, pour l'application des articles L111-4, L151-11 et L161-4 du présent code, les installations agrivoltaïques au sens de l'article L. 314-36 du code de l'énergie » (art. L. 111-27 du code de l'urbanisme)



ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole
- Ae : STECAL dédié aux équipements publics en zone agricole
- Aed : STECAL dédié aux déchèteries en zone agricoles
- Aeol : Zone agricole dédiée aux parcs éoliens
- Aeq : STECAL dédié aux activités équestres en zone agricole
- Al : STECAL dédié aux activités de loisirs en zone agricole
- Alm : STECAL dédié aux activités de sports motorisés isolées en zone agricole
- Ap : Espaces à vocation agricole, reconnus ou protégés pour leur intérêt écologique et/ou paysager et dans leur rôle dans la connectivité de la trame verte et bleue du territoire
- At : STECAL dédié aux activités touristiques en zone agricole
- Ax : STECAL dédié aux activités économiques isolées en zone agricole

Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

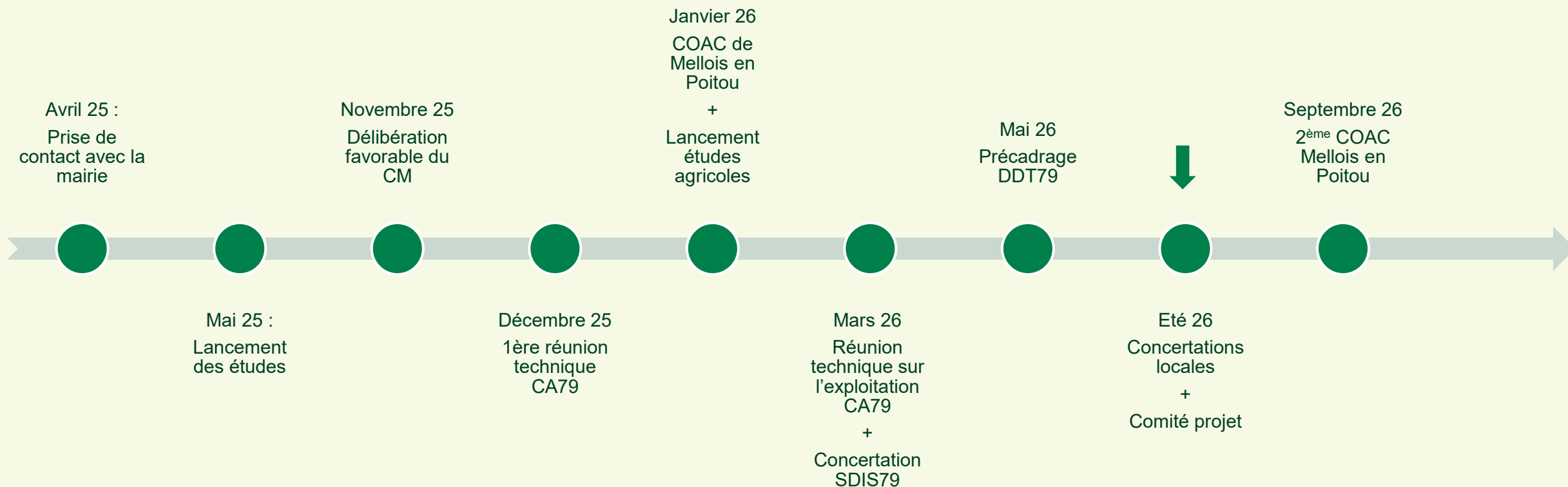
Conclusions

Le projet agrivoltaïque répond à plusieurs objectifs :

- **Fournir un service pour l'activité agricole** : en améliorant les conditions climatiques sous les panneaux, le projet permettra d'améliorer le bien-être animal pour les bovins en pâture, de limiter le stress hydrique sur la parcelle, et favorisera donc l'adaptation de l'activité agricole au changement climatique.
- **Participer à la transition et à l'autonomie énergétique du territoire** : le parc agrivoltaïque permettra à la commune et plus globalement au territoire de disposer d'une électricité renouvelable et produite localement. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement des énergies renouvelables, aussi bien au niveau régional que national.
- **Contribuer à l'économie du territoire** : du fait de la fiscalité liée au projet, le département, la communauté de communes et la commune percevront des retombées économiques. Avec ces retombées économiques, des actions pourront être entreprises pour renforcer le dynamisme économique de la commune et également pour mettre en place de nouveaux services pour les habitants.
- **Apporter des bénéfices pour l'environnement** : en produisant une énergie 100% renouvelable, le projet photovoltaïque permettra de diminuer le recours aux énergies fossiles pour produire de l'électricité. Des émissions de CO₂, gaz à effet de serre aggravant le changement climatique, seront évitées.

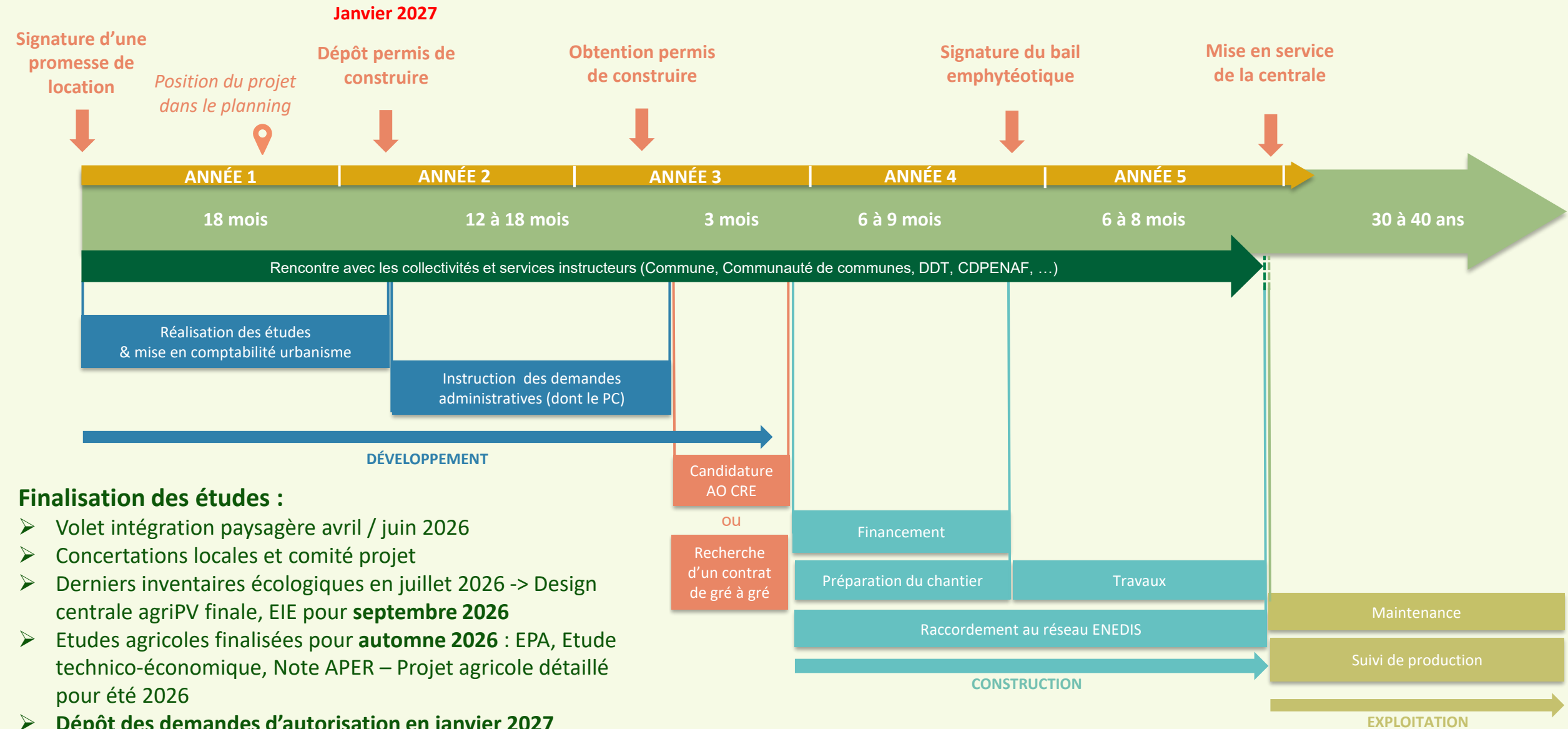
Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Historique des concertations autour du projet



Le projet agrivoltaïque d'Alloinay

Calendrier prévisionnel



Merci !

CONTACT

Louison LEPAUX-CROCHET

louison.lepauxcrochet@mexens.com

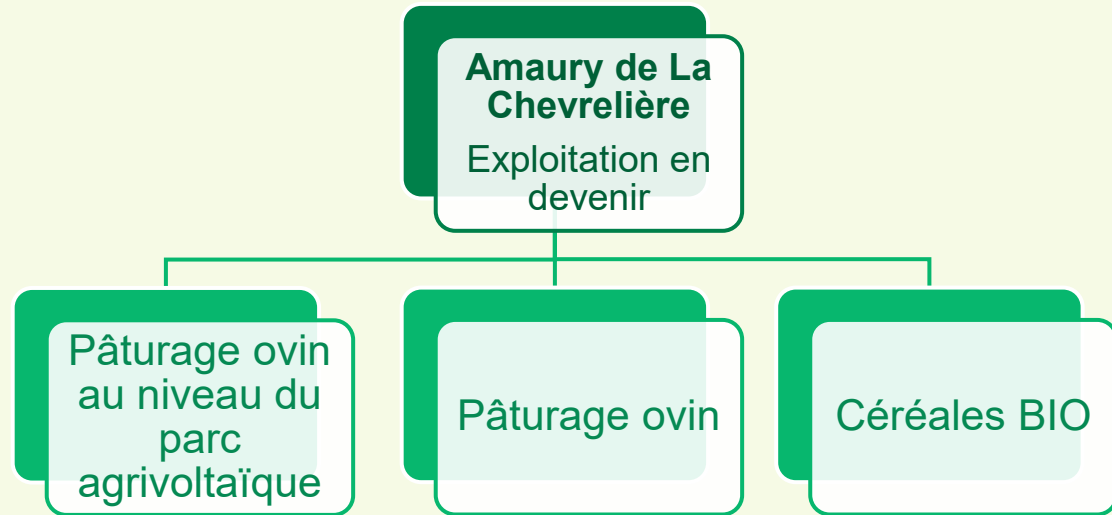
06 61 44 96 46

www.techniquesolaire.com

www.techniquesolaire.com

Le projet de M. de La Chevrelière

Philosophie et motivations du projet



- Début 2026 démarrage Etude préalable agricole -> Accompagnement par **PC Consult**
- Réunions techniques avec la **Chambre d'Agriculture** :
 - Premier cadrage technique - Décembre 2025
 - Réunion sur l'exploitation – Mars 2026
- Note technico-économique mise en place par **CERFRANCE**, expertise comptable suivant l'exploitation depuis des années

Définition détaillée du projet agricole et adaptation du volet agrivoltaïque prévues pour l'été 2026

Installation de l'activité ovine :

Orientations pour choix du cheptel :

- Si parcelles projet 100% vocation élevage : 250/300 bêtes (35 UGB)
- Si rotation avec fourrage : 150/200 bêtes
- Race à viande type vendéenne/charolaise -> correspondre au LABEL ET IGN agneau Poitou-Charentes

Gestion de l'atelier ovin ; Synergie fourrage

- Etude d'un système BIO (AGRIBIO), conservation cultures en BIO
- Etude bâtiment : Bergerie + Stockage fourrage
- Gestion et coordination de l'exploitation avec le soutien d'une ETA
- Mise bas des agneaux au printemps -> Vente des agneaux en juin
- Accessibilité eau (opportunité forage existant ou exploitation bovine à 100m)
- Objectif : la sécurité fourragère, introduction de luzerne

Un projet cohérent avec la filière ovine du territoire

- Deux-Sèvres est le berceau de la race vendéenne -> facilité d'approvisionnement
- Circuits de commercialisation multiples : 3 COOP actives sur le 79 (TER'ELEVAGE ; CAVEB ; OVICAP)
- Abattoirs : SOVILEG -> Spécialisé ovin / VIGEANT / SVA à Vitré

SUIVI AGRONOMIQUE

Suivi végétal :

Suivi de la prairie

Mesurer la diversité des espèces végétales (voir si les panneaux modifient la flore)

Evaluer la production fourragère (quantité d'herbe produite en matière sèche)

Suivre de la croissance végétale

Mesurer la hauteur de l'herbe avec un herbomètre, avant que les animaux n'entrent dans le parc.

Fréquence adaptable selon la saison :

Printemps : mesures hebdomadaires.

Suivi de la biomasse

Mesurer la biomasse quantitativement (poids) et qualitativement (valeur nutritionnelle).

Réaliser des quadrats : zones où l'on coupe l'herbe pour la peser fraîche puis sèche afin d'obtenir le taux de matière sèche.

Une fois par mois : prélever de la biomasse pour l'envoyer en laboratoire (analyse nutritionnelle).

Organisation du suivi :

Les mesures doivent être coordonnées avec la gestion du troupeau (prévenir l'éleveur avant intervention). L'éleveur doit aussi informer le développeur et le prestataire de l'utilisation de la parcelle.

Suivi recommandé pendant 3 ans, au minimum au printemps et en été, idéalement toute l'année.

Suivi animal :

Évaluation des facteurs de risque pour le bien-être

Une première évaluation est faite à l'arrivée du troupeau sur les parcelles. Puis elle est répétée 6 mois plus tard, puis chaque année pendant 3 ans. Cette évaluation permet de détecter d'éventuels changements ou problèmes liés à la présence des panneaux.

Suivi rapproché du comportement

Utiliser des capteurs embarqués (colliers, podomètres, capteurs de température...) pour observer en continu : activité, déplacements, réactions aux conditions climatiques, comportement général, le stress thermique. Comme les animaux peuvent être rentrés en bâtiment en été, il est pertinent de mesurer leur confort thermique sous les panneaux, du printemps à l'automne, surtout en période de fortes chaleurs.

Suivi des performances zootechniques

Chaque année, mesurer des indicateurs de production (réussite au vêlage, croissance des animaux, poids carcasse) : vérifier si les performances de l'exploitation restent normales dans un contexte agrivoltaïque.

Suivi animal :

Installation de stations météo

Installer plusieurs stations météorologiques dans différentes zones sous les panneaux.

-- > mieux comprendre et interpréter les évolutions de la végétation, le comportement et le bien-être des animaux.

Retours d'expérience sur l'élevage en centrale photovoltaïque

L'INRAE de plusieurs départements et la chambre d'agriculture de la Nièvre ont partagé les données du suivi agronomique des prairies fourragères sous panneaux.



Ville	Bissey-sous-Cruchaud	Verneuil	Marmanhac	Braize
Département	Saône et Loire (71)	Nièvre (58)	Cantal (15)	Allier (03)
Altitude	250 m	200 m	235 m	840 m
Surface projet	6 ha	70 ha	13 ha	15 ha
Sol	NC	Sol hydromorphe	Limon sablo-argileux	Sable Limoneux
Largeur table PV	4,1 m	NC	2,9 m	3,5 m
Espace inter rangée PV	3,5 m	NC	1,9 m	4,0 m
Hauteur PV Min / Max	0,8 / 2,1 m	NC	0,8 / 2,1 m	0,7 / 3,0 m
Mise en exploitation	2021	12/2021	2013	10/2018

Malgré des structures photovoltaïques peu adaptées à l'activité agricole (trop basses, faible écart entre les rangées) ces retours d'expérience ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- ✓ **Hauteur d'herbe équivalente voire supérieure** sous les panneaux (3 à 7 cm minimum de pousse supplémentaire).
- ✓ **Productivité similaire** en termes de **biomasse** ;
- ✓ **Qualité fourragère supérieure** sous les panneaux ;
 - Allocation du Carbone dans les tissus foliaires
 - Amélioration de la digestibilité
 - Plus riches en protéines et matière grasse azotée
- ✓ **Réduction des « chocs thermiques »** sur le fourrage ;
 - 3 à 5 °C de moins au sol
 - 2 à 5 °C de moins dans l'air et maximum 25 °C sous panneau sauf en août
 - Jusqu'à 10 % d'humidité supplémentaire
- ✓ Le pâturage sous panneaux ne modifie pas le rythme des brebis (Cycle circadien maintenu 3*8 h : ingestion, rumination et repos)
- ✓ **Réduction du stress thermique** et limitation de l'intensité lumineuse chez les ovins (dès 800 W/m², les ovins se dirigent automatiquement sous le PV)